

FICHE COMMERCIALE **VTC/TAXI**

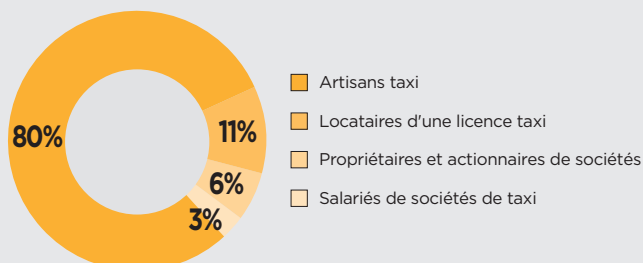
TAXIS

VTC

LE MARCHÉ À FIN 2015

LOI THÉVENOUD DÉCRET DU 01/01/2015

55 000 CHAUFFEURS DE TAXIS



-5 % de commandes depuis décembre 2014 mais un CA (valeur) en hausse de +19% entre 2004 et 2015.

- Plus de **13 185 immatriculations**
- En 2014, **85 % des créations d'entreprises** se consacrant au transport de voyageurs
- Le marché des VTC représente un **chiffre d'affaires** entre **50 à 100 millions d'euros**.

15 000 LICENCES VTC

7 200 SOCIÉTÉS VTC

3 ENTITÉS CRÉÉES POUR REPRÉSENTER LES CHAUFFEURS (OCTOBRE 2015)

Associations : VTC de France & Pro Capa VTC
Syndicat : SCP/VTC, branche de Unsa transport

Des **prix plus compétitifs** depuis octobre 2015, de l'ordre de **-20** ou **-25%** surtout en heures creuses, pour contrer les nouvelles offres taxi (baisse de prix, forfaits nuits).

LES CLIENTS, LES CHAUFFEURS ET ... LES PLATEFORMES DE RÉSERVATION

17/10/2015 : lancement de l'application **le taxi** pour réserver un taxi en quelques clics partout en France, sans commission

Des commissions

(prélevées sur le montant de la course) en moyenne de **15 à 20%**

DEVENIR CHAUFFEUR : LES CONDITIONS

200 à 400 h de formation (selon le niveau du candidat) pour obtenir le certificat de capacité professionnelle. Formation continue tous les 5 ans : **16 h**

Environ **190 k€** la licence à Paris en 2015 (après un pic en 2013 à environ 245 k€).

Depuis octobre 2015 : licences de 5 ans renouvelables, non-cessibles.

250 h de formation pour obtenir la carte professionnelle VTC

3 conditions pour être chauffeur :

- accepter 90 % des courses
- 35 courses / semaine (ou 5 / jour)
- obtenir a minima une note de 4,5 / 5

Sources : « VTC : le secteur le plus dynamique pour les créations d'entreprises en 2014 », *Latribune*, 27/01/2015 - Philippe Jacqué, « Taxis contre Uber : où sont les chiffres ? », *Lemonde*, 25/06/2015 - Jessica Alix, « Infographie Taxis VS VTC : le Marché à fin 2015 », *transportshaker*, 18/01/2016

QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE VTC/TAXI ?

LES CHAUFFEURS PRIVÉS EN STATUT D'ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS MAIS AUSSI LES ARTISANS EXERÇANT EN NOM PROPRE OU EN EURL / SASU EN TANT QUE TAXIS, LOCATION GÉRANCE, OU VSL.

NOS GARANTIES VTC / TAXI

Toutes les garanties habituelles d'un contrat Auto avec en plus :

- Garantie des objets personnels ou accessoires jusqu'à 3 000 €.
- Marchandises transportées.

- Préjudices corporels subis par le conducteur fautif.
- RC professionnelle

LES PLUS DE L'OFFRE VTC/TAXI

- L'**assistance sans franchise kilométrique** avec prêt d'un véhicule de remplacement.
- Des **indemnités de 160 €/jour** ou la **prise en charge d'un véhicule relais** en cas d'immobilisation du véhicule.
- Une **franchise dégressive d'1/3 par année sans sinistre**, soit plus aucune franchise au bout de 3 ans.
- L'**indemnisation en valeur à neuf** des véhicules de moins de 2 ans.
- Une **protection juridique** (dès la formule 2) avec remboursement des frais de stage pour récupération de points.
- Possibilité de **souscrire en option la Responsabilité Civile Professionnelle** (Garantie obligatoire).

CONTACTS CLÉS

Service Commercial :

Par téléphone : 01 40 82 81 49

Par fax : 01 53 20 35 15

servicecommercial@sollyazar.com

Sinistre :

Par téléphone : 01 8005 5000

sinistretaxi@sollyazar.com

Gestion :

Par téléphone : 01 8005 5000

risques.specifiques@sollyazar.com